



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et des hommes
et de la Lutte contre les discriminations

SUBVENTION

CAMPAGNE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION 2019

Sont éligibles aux financements du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes à Paris (Direction Générale de la Cohésion Sociale - DGCS) les projets d'envergure nationale correspondants aux orientations suivantes :

- diffusion de la culture de l'Égalité entre les femmes et les hommes ;
- lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la vie privée et au travail ;
- lutte contre la précarité et l'exclusion des femmes ;
- promotion de l'autonomie sociale et économique des femmes.

Le montant minimal d'une action subventionnée est de 10 000 €, dans la limite des crédits disponibles après financement programmé des têtes de réseau national (*FNCIDFF, MFPF, FNSF, Amicale du Nid, Mouvement du Nid, CCEM, Femmes solidaires, France Active, Centre Hubertine Auclert, la Clef, Voix de femmes, femmes solidaires, GAMS, ALC*).

Les actions présentées sont obligatoirement co-financées, par exemple par des ministères, des collectivités, des fondations, etc.

La date limite de dépôt des dossiers Cerfa complets de demande de subvention est fixée au 15 mai 2019.

Les dossiers sont adressés à dgcs-subvention@social.gouv.fr

Si les pièces à joindre au dossier sont trop lourdes pour votre messagerie, utiliser [Wetransfert](#) avec la même adresse ci-dessus.

Pour en savoir plus :

[Site internet Service public.fr \(Association\)](#)

- [Dossier de demande de subvention \(cerfa n° 12156*05\)](#)
- [Compte-rendu financier de subvention \(cerfa n°15059*02\)](#)

[Site internet sur les associations](#)